

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
**CHAULHAC - Commune**

Séance du mercredi 09 juillet 2025

Délibération N° DE\_022\_2025

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 7                                      | 7        | 7          |
| Date de la convocation :<br>03/07/2025 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 7                                      | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le neuf juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Participation aux charges de fonctionnement des écoles de Saint-Chely-d'Apcher 2023/2024**

**Vu** la délibération « Fixation des frais de scolarité Année scolaire 2023-2024 » de Saint-Chely-d'Apcher du 13 novembre 2024;

Monsieur le Maire rappelle que la Commune peut participer aux frais de fonctionnement des différentes écoles que les enfants du village côtoient.

Monsieur le Maire propose de renouveler la participation aux charges de fonctionnement des écoles de Saint-Chely-d'Apcher pour l'année scolaire 2023/2024

**« Le Conseil municipal », après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** la participation de la commune aux charges de fonctionnement des écoles de Saint-Chely-d'Apcher pour l'année scolaire 2023/2024;

**AUTORISE** M le Maire à réaliser et à valider les paiements des charges de fonctionnements des écoles de Saint-Chely-d'Apcher facturés à la commune pour l'année scolaire 2023/2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET  
Président de séance



Daniel ROUSSET  
Secrétaire de séance



|                                            |
|--------------------------------------------|
| Date de transmission de l'acte: 10/07/2025 |
| Date de reception de l'AR: 10/07/2025      |
| 048-214800468-DE_022_2025-DE               |
| A G E D I                                  |